

**Concerne : Plan sectoriel pour les constructions et installations du CERN (PS CERN)
Consultation du canton et des communes, information et participation de la population
selon l'art. 19 OAT**

Prise de position de Pro Natura Suisse, Pro Natura Genève et WWF Genève sur le projet de Plan Sectoriel CERN

Le CERN prévoit depuis plus de dix ans la construction d'un nouveau collisionneur circulaire (FCC – Futur Collisionneur Circulaire), un projet d'envergure inédite qui nécessiterait le creusement d'un tunnel de 91 km de circonférence, en grande partie situé en France voisine, mais avec une émergence prévue sur le territoire genevois, à proximité de Choulex. Ce site d'accès au tunnel, s'étendant sur plusieurs hectares, nécessiterait des infrastructures aux impacts écologiques et paysagers majeurs.

En 2020, le Conseil d'État de Genève a demandé que l'autorisation du projet soit traitée au niveau fédéral sous la forme d'un Plan Sectoriel, une procédure visant à coordonner l'implantation des grandes infrastructures d'intérêt national. Ce Plan Sectoriel est aujourd'hui soumis à consultation publique. Cependant, le délai d'un mois imparti aux associations de protection de la nature pour formuler des remarques apparaît particulièrement court au regard de l'ampleur du projet, limitant ainsi la possibilité d'une analyse approfondie des enjeux.

Bien que la fiche d'objet 1 actuellement soumise à consultation ne concerne que le site de Meyrin-Satigny, il est essentiel de rappeler que le FCC constitue un projet d'ensemble, articulé autour de huit émergences en surface reliées par un tunnel souterrain. Une fois acté, il deviendra une réalité incontournable, rendant toute remise en question de certaines émergences impossible et plaçant ainsi les territoires concernés devant un fait accompli.

Pro Natura Suisse, Pro Natura Genève et le WWF Genève expriment ici leurs préoccupations majeures quant aux conséquences environnementales du projet, en particulier les atteintes à la biodiversité et aux milieux naturels liées à l'implantation d'une émergence en pleine zone agricole et à proximité immédiate de réserves naturelles Pro Natura "Marais du Château" et "Les Creuses".

Remarques générales

Le Futur Collisionneur Circulaire (FCC) prévu par le CERN représente un projet d'infrastructure sans précédent en Europe et un chantier colossal impliquant des défis techniques, environnementaux et sociétaux majeurs.

- Un tunnel souterrain, qui, bien que non visible dans sa phase finale, entraînera d'importantes perturbations lors des travaux.
- Huit émergences industrielles, réparties environ tous les 11 km, dont l'une à Choulex (GE), qui couvriront chacune 3 à 5 hectares une fois achevées.
- Une emprise foncière considérable, affectant des terres agricoles de haute valeur, aussi bien en Suisse qu'en France.
- Une phase de construction de sept ans (2030-2036) pour le premier accélérateur (FCC-ee), impliquant :
 - La création de routes d'accès temporaires,
 - Des usines de traitement des déblais,
 - Des zones de dépôt pour des millions de mètres cubes de matériaux excédentaires,
 - Des milliers de trajets de camions pour évacuer les déblais et transporter du matériel technique.
- Une seconde phase (2061-2069) pour le second accélérateur (FCC-hh), générant également des transports massifs et des nuisances.
- Un risque d'impact sur les nappes phréatiques, menaçant l'approvisionnement en eau de la région.
- Une consommation énergétique colossale, avec un besoin annuel estimé à 4 TWh/an par l'association Noé21, soit l'équivalent de la consommation du Grand Genève ou de l'ensemble du parc de véhicules électriques en Suisse.

Impacts sur la biodiversité et les milieux naturels

En tant qu'associations suisses, nous nous limitons ici à relever les impacts potentiels sur le sol Suisse et en particulier l'émergence prévue à Choulex.

Le chantier et l'exploitation du FCC risquent d'entraîner :

- **La destruction d'habitats naturels** : L'emplacement prévu pour l'émergence côté Suisse se situe à quelques centaines de mètres des réserves naturelles Pro Natura "Marais du Château" et "Les Creuses", ainsi que des marais de Sionnet, un site crucial pour la conservation de nombreuses espèces animales et végétales à Genève, mais surtout un site de reproduction des batraciens classé d'importance nationale. Récemment la souris des laiches y a été réintroduite. Les perturbations liées aux travaux et à l'exploitation du site pourraient nuire gravement à cet écosystème fragile et devenu si rare dans notre canton.
- **La fragmentation des corridors écologiques** : Les marais de Sionnet forment le dernier maillon connectant les bois de Jussy et le lac Léman, axe stratégique pour le déplacement de la faune et le renforcement de l'infrastructure écologique régionale. La construction de nouvelles infrastructures, l'intensification du trafic et la création de zones industrielles connexes risquent de grandement perturber les déplacements de la

faune et d'isoler complètement certaines populations d'espèces peu mobiles, les condamnant à plus ou moins long terme.

- **Un impact sur les sols et les ressources en eau** : La construction du FCC pourrait entraîner une dégradation significative des sols et des nappes phréatiques. Le terrassement et le passage d'engins lourds risquent de compacter les sols, réduisant leur fertilité et leur capacité d'absorption de l'eau, ce qui augmentera l'érosion et le ruissellement. L'imperméabilisation des surfaces limitera la régénération naturelle des terres, tandis que les activités de chantier pourraient provoquer une pollution par des hydrocarbures et des métaux lourds, menaçant les nappes phréatiques et les milieux humides voisins essentiels à la faune et à la flore.
- **Une dégradation du cadre naturel** : La région de Choulex et ses environs sont caractérisés par un paysage rural préservé, avec une forte valeur écologique et patrimoniale, dont un patrimoine arboré de qualité. L'implantation d'un complexe industriel de plusieurs hectares, visible depuis les environs, entraînera une altération majeure du paysage, en contradiction avec les objectifs de préservation du territoire.
- **Une pression accrue sur les terres agricoles** : L'émergence projetée est située sur des surfaces agricoles de qualité, essentielles à la souveraineté alimentaire et à la diversité des paysages genevois. La compensation de ces pertes reste incertaine et inadaptée.

Un manque d'évaluation environnementale approfondie

À ce jour, les informations fournies dans le Plan Sectoriel CERN sont insuffisantes pour évaluer objectivement ces impacts. Un tel projet exige impérativement :

- Une évaluation environnementale stratégique conforme aux articles 14 à 22 de l'OAT, permettant une analyse globale des conséquences du projet.
- Une étude approfondie des alternatives, notamment sur l'opportunité même de réaliser un tel ouvrage.
- Une concertation publique transparente et élargie, en coordination avec la procédure menée en France par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Une coordination transfrontalière défailante

Le FCC ne peut être considéré de manière fragmentée : bien que les émergences soient réparties sur un large territoire, l'ouvrage est un tout indissociable. L'impact environnemental et paysager doit donc être évalué dans son ensemble, et non site par site. Il est impératif que la Suisse et la France adoptent une approche coordonnée pour examiner les conséquences du projet sur les écosystèmes, le climat et le cadre de vie.

Analyse détaillée des enjeux du Plan Sectoriel

Développement territorial : un projet irréversible et imposé en bloc

Le FCC est un projet d'ensemble, reliant huit émergences en surface à un tunnel souterrain de 91 km. Une fois acté, il ne sera plus possible de renoncer à certaines émergences, plaçant les territoires concernés devant un fait accompli. Or, le Plan Sectoriel ne permet pas d'analyser de manière fine les impacts spécifiques de chaque site, notamment celui de Choulex, qui concerne directement la biodiversité genevoise.

La coordination avec la France est indispensable : un projet de cette ampleur ne peut être évalué selon deux méthodologies distinctes. L'évaluation environnementale stratégique doit couvrir l'ensemble du tracé, y compris les sites français, pour garantir une vision globale des impacts et éviter une prise de décision partielle et fragmentée.

Enjeux environnementaux : une évaluation incomplète des dommages

Le projet entraînera inévitablement des atteintes majeures et irréversibles aux écosystèmes locaux. Cependant, aucune quantification précise des impacts et des compensations prévues n'est fournie. Parmi les lacunes critiques :

- L'absence d'un inventaire des atteintes à la biodiversité (faune, flore, corridors écologiques).
- L'absence d'un plan détaillé de mesures compensatoires, pourtant essentiel à toute infrastructure d'envergure.
- Un manque de transparence sur les répercussions hydrologiques, notamment sur les nappes phréatiques, et relatives au sol.

Il est impératif que le projet intègre une cartographie précise des zones touchées, assortie d'un engagement clair sur la protection des milieux naturels.

Énergie et climat : une empreinte carbone sous-estimée

Le FCC représente un gouffre énergétique avec une consommation estimée par l'association Noé21 à 4 TWh/an, soit l'équivalent de la totalité du Grand Genève ou de l'ensemble des véhicules électriques en Suisse. Pourtant, le Plan Sectoriel ne prend en compte que la consommation de la partie suisse, ignorant l'impact global du projet.

De plus, les émissions de gaz à effet de serre sont sous-évaluées :

- Les fuites de gaz réfrigérants et isolants (scope 1) ne sont pas détaillées.
- L'empreinte carbone liée à la production d'électricité (scope 2) est absente des calculs.

Enfin, l'achat d'énergie renouvelable par le CERN, présenté comme une solution, risque de déplacer le problème en créant une pénurie sur le marché et en retardant la transition énergétique d'autres secteurs. Une étude détaillée et chiffrée est indispensable avant toute validation du projet.

Mobilité et stationnement : un flou logistique inquiétant

Le projet entraînera une augmentation des flux de travailleurs et de transport de matériel, mais aucune donnée précise n'est fournie sur :

- Le nombre de personnes amenées à travailler sur chaque site et leur lieu de résidence.
- Les trajets domicile-travail et les infrastructures de transport prévues pour les employés.
- L'impact du trafic de chantier, notamment les milliers de camions transportant des déblais et les transports exceptionnels de matériel technique.

L'absence d'un plan de mobilité clair empêche toute évaluation rigoureuse des impacts sur la circulation et la pollution locale.

Surfaces d'assolement (SDA) : une destruction de terres agricoles non compensée

L'émergence de Choulex sera construite sur une surface d'assolement de haute valeur, ce qui entraîne une perte irréversible de terres agricoles essentielles à la sécurité alimentaire genevoise.

- Aucune compensation équivalente n'est prévue.
- La coordination avec la France semble inexistante, alors que des terres agricoles similaires seront également détruites côté français.

Une cartographie complète des surfaces agricoles affectées et un plan détaillé de compensation doivent être établis avant toute décision.

Pesée des intérêts : une évaluation biaisée et incomplète

Le projet est présenté comme une avancée scientifique majeure, mais aucune pesée des intérêts rigoureuse n'a été effectuée pour évaluer son coût environnemental, énergétique et sociétal.

Pro Natura Suisse, Pro Natura Genève et le WWF Genève demandent :

- Une cartographie claire des intérêts en jeu afin de permettre une discussion publique transparente.
- Une véritable consultation du public, coordonnée avec la France, afin de garantir une harmonisation des évaluations entre les deux pays.

- Une analyse objective des alternatives, incluant la possibilité de réduire l'ampleur du projet ou d'y renoncer si les impacts sont trop lourds.

Conclusion

Dans sa forme actuelle, le Plan Sectoriel ne permet pas une pesée rigoureuse des intérêts environnementaux et ignore en grande partie les impacts transfrontaliers. De plus, aucune évaluation environnementale stratégique approfondie n'a été réalisée, empêchant une analyse comparative des alternatives possibles.

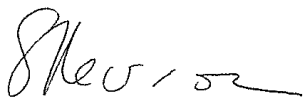
Face à ces impacts majeurs, Pro Natura Suisse, Pro Natura Genève et le WWF Genève demandent :

1. **Une évaluation environnementale stratégique complète**, incluant une véritable concertation avec les acteurs locaux et transfrontaliers.
2. **Une analyse approfondie des alternatives**, y compris la possibilité de revoir le projet dans son ensemble si les impacts environnementaux sont jugés trop importants.
3. **Un réexamen de l'emplacement de l'émergence de Choulex**, afin de limiter les atteintes à la biodiversité et au paysage.

Ce projet ne peut être mené au détriment de notre patrimoine naturel régional. Le FCC doit être repensé dans une logique de durabilité et de préservation de l'environnement.

Pour Pro Natura Suisse

Sarah Pearson Perret
Directrice romande



Pour Pro Natura Genève

Ervan Rutishauser
Président



Candice Yvon
Secrétaire générale



Pour le WWF Genève

Jean-Pascal Gillig
Secrétaire régional WWF Suisse
Responsable de la section genevoise

